

Québec, 30 décembre 1916.

IL FAUT REpondre

“La semaine prochaine a été fixée par le gouvernement pour opérer un recensement volontaire, par le consentement même des individus intéressés, connu sous le nom de Service National.

Le service que le gouvernement demande au bon vouloir patriotique de chacun est des plus simples; il suffira de remplir une carte de renseignements, dont la formule comporte un certain nombre de questions très naturelles.

Chacun est sollicité de spécifier son âge, sa santé, ce qu'il gagne, sa profession et de déclarer si, oui ou non, il serait consentant si on le lui demandait pour le bien du pays, d'aller travailler ailleurs au même prix et au même travail.

Cependant, il semble que très maladroitement et sans aucune justification une agitation ait pris naissance en certains quartiers pour encourager les gens à ne pas répondre à ce questionnaire.

Une telle agitation est regrettable, elle est surtout maladroite, car si ces dangereux conseils devaient prévaloir le tort qui en résulterait pour la réputation des nôtres, serait considérable.

Le fait même que la loi du Service National ne prévoit aucune sanction ni pénalité pour ceux qui refuseraient net de répondre au questionnaire distribué devrait, à ce qu'il semble, convaincre de façon péremptoire, qu'il ne s'agit bien là que d'un appel au bon vouloir de chacun.

Refuser de remplir ce questionnaire serait de l'enfantillage; mais un enfantillage qui ne manquerait pas de donner lieu aux plus fâcheuses interprétations.

Nous voulons donc espérer que chacun se fera un devoir de répondre à l'invitation qui lui est faite par le Service National.”